

# Nouveau : Payez la cotisation AS de votre enfant avec le compte pass !

A tous les responsables légaux,

Le compte Pass+ du collège est désormais actif ! Vous pouvez donc utiliser ce moyen de paiement pour régler l'adhésion de votre enfant à l'Association Sportive du collège.

Pour rappel, la carte Pass+ est un dispositif mis en place par le département des Yvelines. Il permet d'obtenir une aide financière pour les activités extrascolaires, culturelles et sportives de 80€, ou de 100€ pour les élèves boursiers.

Concernant l'A.S. du collège, pour l'heure, aucun chèque n'a été encaissé en attendant que ce dispositif soit actif.

Vous disposez de 3 moyens pour régler l'adhésion de votre enfant avec la carte Pass+ :

- Remettre au Professeur d'EPS sa carte Pass+ à partir de laquelle nous effectuerons un débit du montant de l'adhésion
- Remettre au professeur d'EPS un ticket papier Pass+ à partir duquel nous effectuerons un débit du montant de l'adhésion
- Faire un virement depuis votre compte Pass+ du montant de l'adhésion.

Montant de l'adhésion :

- 6ème : 40€ avec Tee-Shirt de l'AS compris.
- 5ème/4ème/3ème : 40€ avec Tee-Shirt de l'AS ou Gourde de l'AS OU 35€ sans Tee-Shirt

**Vous avez donc jusqu'au mardi 1er décembre pour régler via le Pass+. Passé cette date, les chèques remis avec les dossiers d'inscription et/ou en début d'année seront alors encaissés.**

Pour ceux ne l'ayant pas encore fait, voici le lien pour créer son compte Pass+ :

[https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUr](https://www.passplus.fr/Beneficiaire/LandingPage.aspx?ReturnUrl=%2fBeneficiaire)

l=%2fBeneficiaire

Bien cordialement.

Mme Payen et l'équipe EPS